Les déclarations

François Escalé, maire de Montaut :

« Nous sommes engagés depuis 2001 dans une procédure contre la ville de Lourdes au départ et aujourd'hui contre le Syndicat Mixte de Traitement des déchets du Pays des Gaves avec des phases plus ou moins actives. Des progrès ont été accomplis, ce qui nous a amené à témoigner notre confiance à un moment donné envers le président du Syndicat. La confiance accordée lors de la dernière CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) au mois de novembre dernier a pour moi été rompue. C'était un accord tacite. On a pu se rendre compte que malheureusement malgré la bonne volonté, beaucoup de choses restaient à faire et surtout beaucoup de choses restaient en panne. Pour nous, c'était grave puisque le contrat de confiance était rompu. A un moment donné, nous avons mis la pression sur ce dossier. Nous avons aujourd'hui un ruisseau qui est classé en catégorie 1 dans les Pyrénées-Atlantiques et abiotique dans les Hautes-Pyrénées.

Nous avons fait des investissements pour réaliser un parcours pêche destiné aux enfants et handicapés. D'un seul coup, en 2002, on a appris que La Mouscle (NDLR. ruisseau de 13 km de long qui coule pour moitié dans les Pyrénées-Atlantiques et pour l'autre moitié dans les Hautes-Pyrénées) était polluée. Elle contenait de l'arsenic, des métaux…

Yves Agier, président de la commission juridique de la Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques :

« Un premier PV avait été dressé en 1989. Au niveau de la Fédération, ce PV avait été traité avec la ville de Lourdes. Malheureusement, le procureur de l'époque avait classé ce dossier sans suite. Voulant traiter le dossier au niveau du civil, j'avais demandé des dommages et intérêts à la ville de Lourdes. Ce dossier a été classé par la Fédération en 1994 parce que la ville de Lourdes avait communiqué des engagements pour faire des réalisations qui devaient nous donner satisfaction. Ça n'a pas été le cas. En 2001, on a constaté des problèmes très importants de pollution avec à nouveau une procédure au niveau de la garderie de la pêche, procédure conjointe Fédération des PA et Fédération des H-P. C'est donc une affaire qui dure depuis 16 ans. La situation ne peut que s'aggraver si l'on ne fait rien ».

François Escalé, maire de Montaut :

« Le point d'orgue, c'est 2001. La procédure engagée devient un serpent de mer. On se rend compte que les pièces ont pu se perdre, se retrouver. Je crois qu'aujourd'hui les choses sont en mains. Nous avons eu l'occasion de rencontrer Madame le Juge. Les affaires sont sur les rails. Notre réaction a été provoquée par les éléments qui nous ont été transmis. Réaction qui est due à la création d'une association de défense sur Poueyferré contre les nuisances de la décharge. Nous nous sommes associés à leur démarche mais avec une certaine réserve car nous ne tenions pas à mélanger les choses. Eux se plaignaient de certaines nuisances qui sont réelles. Nous avions un autre type de nuisances. Pour autant ces deux types de nuisances sont complémentaires. La cause est la même. (…) Des éléments nouveaux ont prouvé qu'en 2004 la pollution est toujours présente sur le site. Alors qu'une station d'osmose inverse a été mise en place et que l'on pouvait espérer dès ce moment ne plus voir d'écoulements vers la rivière. La station d'osmose inverse est destinée à traiter l'ensemble des jus de décharge. Ces jus

étaient présents en 2004. Plus grave encore, ils sont toujours présents en 2005. Cela montre quelque part des négligences par rapport à la gestion de ce site. Il n'est pas question de me défausser sur M. Azot que je respecte en tant qu'élu. Mais c'est vrai qu'un élu lorsqu'il est en charge d'un tel dossier a une responsabilité : il doit avoir tous les moyens pour pouvoir faire respecter un arrêté préfectoral. Je ne suis pas sûr qu'il les ait. Il est de son devoir en tant que président d'un syndicat de faire respecter au gestionnaire, en l'occurrence la société Boucou, l'arrêté préfectoral et de mettre en œuvre tout ce qui est possible et imaginable pour que les nuisances dues à la décharge ne soient plus demain celles d'aujourd'hui ».

Alain Caperet, premier adjoint au maire de Montaut :

« Le site de Poueyferré (Mourles) est une installation classée. Normalement, il doit être contrôlé par l'inspecteur de la DDASS. On ne sait pas si cet inspecteur (M. Modet) fait partie de la DRIRE ou de la DDASS. En sa qualité d'inspecteur de la DDASS, il aurait pu faire remonter l'information et faire en sorte que le site soit géré d'une façon convenable. (…) On s'est rendu compte en nous rendant sur le site du CSDU qu'il se faisait n'importe quoi. Les ordures ménagères dépassent notamment sur la membrane. Donc, lorsqu'il y a une pluviométrie importante comme ces jours derniers, les eaux pluviales sont polluées. Elles ne passent pas dans le bassin des lixiviats et s'en vont directement dans la rivière. Il ne faut pas s'étonner que les analyses communiquées démontrent que le cahier des charges n'est pas respecté. Tant qu'ils ne feront pas l'effort nécessaire de respecter une exploitation convenable du site, il y aura toujours une pollution. (…) L'instruction étant en cours, nous ne pouvons pas communiquer des chiffres précis. ».

Christian Schu, président de l'Association de Défense du Gave de Pau et de l'Environnement :

« Les scientifiques disent que les derniers relevés permettent de considérer que les métaux présents dans les sédiments de La Mouscle sont à des teneurs anormalement élevées ».

Alain Caperet, premier adjoint au maire de Montaut :

« Je voudrais en revenir aux déclarations du SMTD. Je n'ai rien contre M. Azot. J'en ai contre le président du SMTD. En définitive, ce président devait mettre en place le cahier des charges de l'arrêté préfectoral au 1er janvier 2004. Nous avions été indulgents car nous avions compris qu'il y avait énormément de travaux à faire. Lors de l'inauguration, une partie avait été réalisée. Aujourd'hui, en mars 2006, une grosse partie de ce fameux cahier des charges n'est toujours pas mis en application. M. Azot dit à la presse qu'il va faire des travaux. Mais c'est normal qu'il les fasse puisqu'il aurait fallu qu'il les fasse à compter du 1er janvier 2004. On ne va pas inverser les rôles ».

François Escalé, maire de Montaut :

« Ce n'est pas tout d'avoir une Rolls avec cette station d'osmose inverse, il faut avoir les moyens de la faire fonctionner. Aujourd'hui, il n'y a pas mieux puisque ça traite à peu près 95% de la pollution. C'est un outil performant mais est-on sûr qu'il fonctionne ? »

Alain Caperet, premier adjoint au maire de Montaut :

« La pollution représente l'équivalent de trois piscines de 40m3 par jour de produits polluants dans La Mouscle. C'est énorme ! ».

Christian Schu, président de l'Association de Défense du Gave de Pau et de l'Environnement :

« On avait relevé les compteurs. Du mois de juin 2002 au mois de juin 2003, il a coulé dans La Mouscle 75 665 m3 de lixiviats. C'est le passé, on ne va pas y revenir. Les installations mises en place constituent incontestablement un effort. Actuellement, 165 m3 de lixiviats sont traités. Nous, on aimerait avoir ça à Agos-Vidalos ».

François Escalé, maire de Montaut :

« Par rapport à l'accès télématique aux données numériques de la conductivité, lorsque nous avons abordé cette problématique lors de la CLIS de novembre 2005, il faut savoir que la société Boucou s'est opposée fermement à ce que la commune de Montaut ait cet accès alors que l'arrêté préfectoral le prévoit ».

(Propos recueillis par Gérard Merriot)